

le 11 septembre 2009

Monsieur Tony Clement
Ministre de l'Industrie
À l'attention de la Direction de la politique du droit d'auteur
et de la propriété intellectuelle internationale
235, rue Queen, 10^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Télécopieur : 613 954-2340

Monsieur James Moore
Ministre du Patrimoine canadien
À l'attention de la Direction générale de la politique du droit d'auteur
275, rue Slater, 7^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0M5

Messieurs les Ministres,

Nous vous écrivons au nom de nos organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation pour vous exprimer notre soutien à l'approche adoptée par le gouvernement dans son précédent projet de loi sur la réforme du droit d'auteur, le projet de loi C-61, pour l'utilisation d'Internet à des fins éducatives. Nous représentons collectivement les intérêts du Canada en matière d'éducation, de la maternelle à la 12^e année jusqu'à l'éducation postsecondaire, ainsi que le personnel enseignant, la population étudiante, les parents, les conseils et commissions scolaires, les commissaires d'écoles et les ministres de l'Éducation, qui composent le milieu de l'éducation au Canada.

Nos organisations appuient à l'unanimité un amendement à des fins pédagogiques, qui permettra au personnel enseignant et à la population étudiante d'utiliser les œuvres Internet publiques dans le cadre de leurs activités d'enseignement et d'apprentissage. Le projet de loi C-61 offre un cadre juridique clair permettant à la population étudiante et au personnel enseignant d'utiliser, dans leurs démarches éducatives, les ressources Internet publiquement accessibles, et ce, sans craindre de violer la *Loi sur le droit d'auteur*.

Nos organisations ne partagent pas toutes le même point de vue sur d'autres dispositions touchant le droit d'auteur à l'ère numérique des divers projets de loi précédents sur le droit d'auteur, y compris les articles du projet de loi C-61 les plus

susceptibles de servir les éducatrices et éducateurs et les apprenantes et apprenants au Canada. C'est pourquoi chacune d'elles présentera ses propres arguments au gouvernement fédéral au sujet de ces questions.

Cependant, par la présente déclaration commune, nous soulignons l'unité avec laquelle nos organisations, qui représentent un large éventail d'intérêts du milieu de l'éducation au Canada, appuient les amendements fédéraux prévus dans le projet de loi C-61 par l'utilisation d'Internet à des fins éducatives. Nous voulons que le nouveau projet de loi sur le droit d'auteur attendu plus tard cet automne contienne ces mêmes amendements pour l'utilisation d'Internet à des fins éducatives.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

James Knight

Président-directeur général
Association des collèges communautaires du Canada (ACCC)

Paul Davidson

Président-directeur général
Association des universités et collèges du Canada (AUCC)

Janet Walsh

Présidente
Fédération canadienne des associations foyer-école

Marilyn More

Présidente du Consortium du droit d'auteur
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]

Nada Borden

Présidente
Association canadienne des commissions / conseils scolaires

Mary-Lou Donnelly

Présidente
Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE)